

Décision n° 4/2020 portant délégation de signature

La Directrice,

Vu le Code rural et notamment ses articles L812-7 à L812-9 ;

Vu le Décret n° 2015-365 du 30 mars 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020 portant nomination de la directrice générale par intérim de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France - Mme. Christiane LENNOZ-GRATIN,

Décide

Article 1

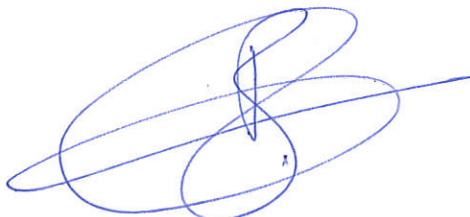
Je soussignée, Christiane LENNOZ-GRATIN, directrice générale par intérim de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France, donne délégation permanente à Madame Béatrice CESAIRE, secrétaire générale de l'Institut, pour signer en mon nom, tous les actes relatifs à la gestion administrative et budgétaire de l'établissement, à l'exception des actes de procédure devant les tribunaux.

Article 2

Les dispositions de la présente décision sont exécutoires à la date du 1^{er} septembre 2020 et prendront fin, au plus tard, à la date de cessation des fonctions du délégant ou du délégataire.

Fait à Paris, le 01^{er} septembre 2020

La Directrice par intérim,


Béatrice CESAIRE



Christiane LENNOZ-GRATIN

Fait en 2 exemplaires : L'ordonnateur / L'agent comptable.